

vérons, dans les circonstances présentes? Que les enfants imitent leur Père! Je ne lis jamais la vie de M. Olier, par M. Nagot, art. 3 et 4, sans faire des réflexions affligeantes sur la conduite de notre Maison, comparée aux sentiments de notre Fondateur.

“ Une des principales raisons qu'on allègue contre la présence de l'Évêque de Telmesse, est que son séjour diminuera l'influence du Séminaire et celle de son Supérieur qui auparavant gouvernait le district. Mais outre que cela n'est pas vrai, on peut dire que l'esprit primitif de St. Sulpice n'était pas de gouverner les diocèses, en tout ou en partie. J'ai toujours ouï dire que, dans cette Congrégation, on ne cherchait que la vie cachée, et non à influer sur le public, que la Société n'avait d'autre but que de former dans les Séminaires de jeunes ecclésiastiques auxquels on n'inspirait que du respect et de l'obéissance.”

FRANÇOIS.—C'est un digne fils de M. Olier qui a écrit cette belle page.

ÉPURÉME.—M. Bédard disait de plus :

“ Depuis un certain nombre d'années, on s'est accoutumé à critiquer l'Évêque, à le blâmer à la face de la Communauté, et même devant des prêtres étrangers. Ce n'était pas là l'ancien esprit de la Maison. A force de répéter les sujets de plainte, on produit une opposition de sentiments, et un levain qui fermente et aboutit à une rupture.

“ Si, dans les commencements ou depuis, on eut proposé, à la Communauté une conduite plus douce et plus généreuse envers les Evêques, je pense qu'elle l'aurait adoptée avec plus de plaisir qu'une conduite plus sévère.

“ Nos pères n'auraient pas donné lieu à de pareils reproches. Au reste, dans notre communauté, le bien de la paix, l'édification des fidèles, les autres avantages ne valent-ils pas mieux que ce que l'on pourra gagner en continuant la résistance? ”

FRANÇOIS.—Cette lettre a un ton de douce simplicité bien propre à toucher.

ÉPURÉME.—“ Mais, continue le digne Sulpicien, pour ne parler que des avantages de la paix, plusieurs d'entre nous étant avancés en âge, ont plus besoin de paix que de combats, et de consolations que de troubles et d'amertume. Quant à moi, si j'eusse prévu ces chagrins, je ne me serais pas fait Sulpicien. Mais maintenant que je le suis, a-t-on droit de me causer les peines dont je me plains et dont je devrais être exempt dans une communauté, plus encore que partout ailleurs.